



ELECTIONS PROFESSIONNELLES (manœuvres et complicités)

La Direction a saisi le Tribunal d'Instance et a donc pris le risque de retarder les élections.

Les éléments développés dans la note d'information du 20 novembre 09 sont utilisés pour **discréditer le syndicat CGT**.

Négocier, ce n'est pas se retrouver devant un **copier coller** de l'ancien protocole préélectoral, en figeant unilatéralement les règles du déroulement des élections professionnelles et d'y apposer benoîtement une signature.

Elle consiste à prendre en compte les propositions syndicales, afin de **faciliter** toujours plus, **les besoins d'expression des salariés**.

Rétablissons la vérité !

Le syndicat CGT a voulu simplement faire respecter **l'application du code du travail**.

N'est-ce pas là le **rôle essentiel d'un syndicat ? Défendre le droit des salariés**.

Le fait que la CFDT ait soutenu la direction en approuvant le protocole préélectoral permet de douter de son indépendance à l'égard de l'employeur.

Mais utiliser la **diffamation** envers notre délégué syndical, devant le tribunal, allant même **au-delà des arguments avancés par la direction**, est pour le moins malhonnête et démontre un manque d'argument.

La CGT estime que la défense des revendications des salariés est la mission fondamentale des syndicats. Pour ce faire, ils doivent faire preuve d'indépendance notamment à l'égard de l'employeur et rechercher l'unité d'action. Au tribunal nous avons vu d'un côté la CGT et de l'autre la CFDT assise à côté du représentant de la direction qui lui prodiguait des conseils.

Nous sommes consternés par une telle attitude qui ne grandit pas **les valeurs du syndicalisme**.

Si vous voulez des élus qui défendent résolument vos intérêts en concertation avec l'ensemble du personnel, alors aucune hésitation, **votez pour vous, votez CGT !**

Bourges, le 30 novembre 2009